



**Rapport annuel  
2019**

## Contenu

- 1** Rapport annuel du président
- 2** Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire de la Coopérative USS Assurances 2019
- 10** Dicastère assurances
- 12** Sinistres 2019
- 13** Statistique des sinistres
- 14** Sécurité et prévention
- 16** Comptes annuels 2019
- 18** Annexe aux comptes annuels
- 19** Proposition sur l'utilisation du bénéfice au bilan
- 20** Rapport de l'organe de révision
- 21** Comité
- 22** Direction administrative
- 24** Organisation USS Assurances

## Avant-propos du président



Présent, solide, engagé, digne de confiance et juste sont les valeurs de la Coopérative USS Assurances.

Notre stratégie est principalement axée sur la réponse aux besoins de nos clients et l'offre de produits d'assurances sur mesure pour les tireurs et leurs sociétés. Nous visons également à maintenir notre saine situation financière. Cependant, la réglementation croissante et les lois plus strictes rendent nos processus plus compliqués et entraînent des coûts plus élevés. De plus en plus souvent, des cas nécessitant une assistance juridique se présentent. L'introduction urgente d'une assurance complémentaire de protection juridique était donc nécessaire et a fait ses preuves.

De plus en plus, les sociétés de tir sont chicanées par le pouvoir judiciaire sans justification et traduits devant le juge. La conclusion de ce nouveau produit d'assurance est donc indispensable. L'évolution de nos actions et des marchés financiers a plus que répondu aux attentes. Les placements boursiers et immobiliers ont évolué dans un environnement positif en 2019. Grâce aux très bons résultats et à la stabilité du bilan, nous pouvons donc envisager l'avenir avec confiance.

L'année 2019 a été calme et nous avons heureusement été épargnés par les sinistres majeurs. Cela est certainement dû aussi au bon travail réalisé dans le domaine de la sécurité et de la prévention. Dans ce contexte, nous poursuivons la campagne de protection auditive en 2020 avec un nouveau produit.

Lors de l'Assemblée des délégués 2020, auront lieu les prochaines élections générales pour le renouvellement du Comité. Tous les membres de ce dernier sont prêts à assumer un nouveau mandat.

Il me tient à cœur de vous remercier tous, chers membres de la Coopérative, pour votre fidélité, votre grand engagement envers l'activité de tir et la confiance que vous nous avez accordée. Je tiens également à remercier tout particulièrement mes estimés collègues du Comité et l'ensemble de la Direction administrative sous la direction énergique et prudente de Hans Rudolf Liechti.

Je tiens également à souligner la bonne et fructueuse coopération avec le DDPS, le SAT et les officiers fédéraux de tir ainsi qu'avec la FST et les autres associations. Dans ce sens, je vous souhaite une bonne santé, du bonheur et une saison de tir réussie et sans accident en 2020.

Rudolf Vonlanthen  
Président USS Assurances

## Procès-verbal de l'Assemblée des délégués ordinaire 2019 de la Coopérative USS Assurances

**Date:** Vendredi, 26 Avril 2019  
**Lieu:** Centre de Congrès, Gate 27, Winterthur  
**Heure:** 17.00 Heures

### Ordre du jour

1. Souhaits de bienvenue, Constitution, Election des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du 27 avril 2018 à Zuchwil  
Proposition: Accepter le procès-verbal 2018
3. Rapport annuel 2018  
Proposition: Accepter le rapport annuel 2018
4. Comptes annuels 2018 et attribution de l'excédent de recettes figurant au bilan 2018  
Les comptes annuels 2018 selon Swiss GAAP FER peuvent être consultés auprès de l'administrateur Hans Rudolf Liechti
  - a) Rapport de l'organe de révision
  - b) Acceptation des comptes et attribution de l'excédent figurant au bilan 2018  
Proposition: Acceptation des comptes 2018 avec au bilan un excédent de recettes de CHF 187'354.74 inclus le décompte de l'année précédente selon rapport annuel
5. Donner décharge au Comité  
Proposition: Donner décharge
6. Election
- 6.1. Election de l'organe de révision pour une année  
Proposition: Balmer-Etienne AG, Lucerne
7. Honorariat
8. Divers

Rudolf Vonlanthen, Président de la Coopérative USS Assurances apporte ses souhaits de bienvenue pour cette 131<sup>ème</sup> Assemblée des délégués et donne quelques renseignements d'ordre organisationnels.

Monsieur Heinz Meili, Président de l'association cantonale des tireurs Zurichois, apporte son salut et ses souhaits de bienvenue aux Délégués et Invités.

### Pensées personnelles du Président

Une année mouvementée et bien remplie est derrière nous. Outre le travail administratif annuel, nous nous sommes particulièrement occupés de l'introduction de la nouvelle assurance complémentaire dans l'assurance protection juridique et l'assurance de biens casco/matériel.

La protection juridique complémentaire (prime annuelle de CHF 130.00, paquet combiné de 155.00 indépendamment du nombre d'adhérents, pour une somme d'assurance de CHF 500 000.00 sans franchise ni délai de carence) couvre également les prétentions civiles, les dommages-intérêts non contractuels, les droits de voisinage, par exemple en relation avec le bruit des tirs, ainsi que les litiges relatifs aux subventions. Hans Rudolf Liechti abordera quelques exemples spécifiques dans son rapport.

En outre, chaque membre votant de l'association est assuré pour les litiges concernant le certificat d'achat d'armes à feu, y compris la confiscation de l'arme; la protection juridique des armes à feu deviendra encore plus importante si les nouvelles directives européennes sur les armes à feu sont adoptées. Deux exemples concrets: Contrôle de police normal. La police veut voir le triangle de panne. Il y a encore une arme laissée la veille dans le coffre. Les rouages de la justice commencent à s'activer. Inculpation, perquisition, confiscation de l'arme etc. L'achat d'un pistolet jouet chez Amazon Allemagne. La douane

fait un rapport. Fouille domiciliaire, procédure pénale, expertise psychologique, etc. Ce dossier n'est toujours pas clos après 6 mois. L'issue est incertaine. Vous voyez, plus souvent des citoyens innocents sont pris dans le collimateur de la justice. Vous vous protégez ainsi que les membres de votre société qui travaillent bénévolement au profit l'activité du tir, grâce la couverture de protection juridique qui est indispensable aujourd'hui.

L'année dernière, nous avons étendu notre couverture de base existante en matière de couverture des matériaux de coque en partenariat avec la Bâloise. Dans cette assurance casco nouvellement créée pour les équipements de sport et les drapeaux de sociétés, les objets d'une valeur de remise en état allant jusqu'à CHF 30'000.00 peuvent être assurés via notre page d'accueil, contre les dommages, le vol, l'égaré et la perte. Pour un montant d'assurance de CHF 10'000.00, vous payez une prime annuelle de CHF 120.00. Vous savez que les tireurs ont des besoins particuliers, nous, l'USS Assurances, avons la solution. Profitez de ces produits uniques et innovants.

Quand le non droit devient le droit, la résistance devient un devoir ! Il y a un an, je croyais encore que le Conseil fédéral et le Parlement n'accepteraient pas le renforcement de la législation européenne sur les armes. Ils nous ont entendus mais n'ont rien compris. Au contraire, la majorité prend ses distances par rapport au peuple et ne le sait que lorsque des élections fédérales sont annoncées.

Pire encore, ils ne s'attaquent pas au vrai problème, mais répandent des craintes non fondées selon lesquelles Schengen/Dublin est en danger. Ce n'est pas le cas, car l'Europe a intérêt à coopérer avec la Suisse et aime l'argent suisse.

N'oublions pas non plus que de nombreux pays de l'UE ne veulent pas accepter les lignes directrices plus strictes et que plusieurs pays européens, comme l'Angleterre, n'ont pas rejoint Schengen/Dublin et que cela fonctionne toujours très bien. Nous n'avons pas besoin de «Gilets jaunes», mais nous avons la possibilité d'exprimer démocratiquement notre mécontentement dans les urnes. Nous sommes maintenant appelés à défendre notre droit libéral. Faisons aller nos parents, nos connaissances et nos amis aux urnes et votons NON à ce que l'UE nous dicte, afin de préserver nos traditions et nos valeurs en matière de tir sportif et hors service.

Pour terminer, je voudrais remercier toutes les personnes qui nous soutiennent de quelque façon que ce soit et qui continueront de le faire. Je remercie tout particulièrement mes collègues du Conseil d'administration et toute l'équipe de direction administrative, sous la direction compétente de Hans Rudolf Liechti. Il me tient également à cœur de souligner la coopération exemplaire et fructueuse avec le DDPS, le SAT, les Officiers de tir fédéraux, la FST et toutes les autres associations. Merci beaucoup pour votre engagement.

Je souhaite à tous une bonne santé, de la chance et une saison de tir fructueuse et sans accident en 2019.

#### **Pensons à nos défunts**

**«Une voix qui nous était familière est silencieuse; Une personne qui nous était chère est partie; Ce qui reste, c' est l'amour, le remerciement et le souvenir»**

Pour débiter de notre rencontre, je voudrais penser à tous les tireurs et à tous ceux qui ont perdu un être humain cher. Au nom de la grande famille des tireurs, je leur exprime à tous notre plus profonde sympathie. Je vous demande de vous lever de vos sièges afin de vous souvenir de nos chers disparus avec beaucoup de gratitude et de respect.

Nous souhaitons la bienvenue à de nombreux invités, représentants des autorités, de l'armée, des associations de tir ainsi qu'à nos membres d'honneur méritants et aux représentants des médias.

#### Je salue spécialement

- M. Jean-Paul Grünenwald, Membre d'honneur USS
- M. Willy Häsler, Membre d'honneur USS
- M. Heinz Melli, Président des tireurs sportifs du canton de Zürich
- M. Werner Salzmänn, Conseiller national, Président de la Commission de sécurité
- M. Luca Filippini, Président de la FST, accompagné par l'ensemble des membres du Comité central et du comité administratif
- M. Marcel Ochsner, Président FSV
- M. Bernhard Lampert, Président VSSV
- M. Peter Wiederkehr, Vice-président SVDS
- M. Jacques Dessemontet, Président Veteranenbund Schweizer Sportschützen
- M. Martin Hug, Président Gönnervereinigung
- M. Andreas von Känel, Président SSM
- Mme Regula Berger, Intendante du Musée Suisse des Carabiniers
- Col EMG Pius Branchen, Chef centre instruction
- Col Daniel Siegenthaler, Expert fédéral des installations de tir
- Mme Katrin Stucki, Cheffe SAT
- 20 OFT en fonction
- Les représentants de la presse
- M. Silvan Meier, Tir Suisse
- M. Heinz Bolliger, Roi du Tir et Président d'honneur SMV
- M. Werner Hirt, Hirt Agence

Plusieurs invités et délégués se sont excusés pour l'Assemblée d'aujourd'hui.

L'ordre du jour envoyé dans les délais statutaires, le 10 mars 2019, avec la convocation ne sera pas modifié.

## 1. Souhails de bienvenue, Constitution, Election des scrutateurs

### Constitution

Présidence: Rudolf Vonlanthen  
 Procès-verbal: Maggie Mesmer  
 Contrôles: Sepp Rusch, Rolf Schmutz (rempl)  
 Traduction: simultanée

### Scrutateurs

L'Assemblée désigne les scrutateurs suivants:

- Silvio Freitag (canton de Glaris)
- Markus Schnidrig (canton de Berne)
- Thomas Mäder (Pistoliers Est de la CH)

### Présences

Comité	5
Délégués	210
<b>Total Droit de vote</b>	<b>215</b>
Majorité absolue	108
Direction administrative	7
Membres d'honneurs/droit de vote	2
Invités	37
Organe de révision	1
<b>Total Présences</b>	<b>262</b>

En cas de scrutin secret ou d'élection, le bureau d'élection et de vote est formé de: Sepp Rusch, vice-président de l'USS, Rolf Schmutz, directeur adjoint/contrôleur et les scrutateurs élus.

## 2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués ordinaire du 27 Avril 2018 à Zuchwil

Le procès-verbal a été rédigé par Maggie Mesmer, membre de la direction administrative. Il est disponible en français et en allemand et peut être lu aux pages 2 à 9 du Rapport annuel 2018.

La parole n'est pas demandée pour le procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité par les délégués. Le président remercie Maggie Mesmer pour la rédaction de ce procès-verbal et de son excellent travail tout au long de l'année.

### 3. Rapport annuel 2018

Le rapport annuel 2018 a été envoyé aux délégués avec l'invitation du 10 mars 2019. Il est complet et reflète de manière transparente l'exercice 2018, qui a été très chargée et riche en événements.

La parole n'est pas demandée au sujet du rapport annuel.

Décision: Le rapport annuel 2018 est approuvé à l'unanimité.

Rudolf Vonlanthen remercie Hans Rudolf Liechti pour sa gestion compétente. Il remercie également son adjoint Rolf Schmutz et tous les membres de la direction administrative pour leur engagement volontaire et infatigable et leur très bonne collaboration. Il demande aux personnes présentes de rendre hommage à cet engagement par de forts applaudissements.

### 4. Comptes annuels 2018 et attribution de l'excédent de recette au bilan 2018

Pour la présentation des résultats financiers réjouissants, la parole est donnée au directeur administratif Hans Rudolf Liechti:

#### Introduction

L'activité de tir a vraiment changé. Par le passé, les différents entre les tireurs, les sociétés et les communautés pouvaient être réglés autour d'une table ronde. Ce qui est nouveau, c'est que les tireurs peuvent porter leurs différents devant les juges et même devant le Tribunal fédéral.

- Un tireur participe au tir en campagne et a besoin d'une protection auditive de la part de l'organisateur. Il rejette le premier comme étant défectueux et tire avec un autre appareil. Il dépose ensuite une plainte auprès du ministère public pour préjudice corporel par négligence, car il aurait subi un préjudice auditif en raison d'une protection auditive défectueuse. Le ministère public enquête maintenant à charge de la société et contre le moniteur de tir responsable. Le cas n'a pas été signalé

auparavant à la SUVA ou à nous. Se pose la question de savoir si on perd l'ouïe aussi rapidement. La victime présumée exige maintenant le paiement intégral d'une prothèse auditive. La SUVA n'en paie qu'une partie.

- Un autre tireur agit en justice parce que les installations de tir ne seraient pas conformes. La plainte a déjà été rejetée deux fois. Néanmoins, il continue de porter l'affaire devant le Tribunal fédéral. Il est convaincu qu'il peut découvrir des erreurs sur l'installation de tir sportif. Jusqu'où peuvent mener les querelles personnelles ?
- Une société de tir a voulu mettre son stand à disposition de la Fête cantonale du tir. La municipalité ne veut pas donner son autorisation. Les premières instances ont rejeté la décision de la municipalité. Le tribunal de grande instance s'est ensuite prononcé en faveur de la municipalité. Le tribunal a ignoré le règlement du DDPS sans consulter l'OCSE responsable. L'affaire a maintenant été portée devant le Tribunal fédéral. Il est difficile d'imaginer ce qui arriverait si une décision était prise en faveur de la municipalité. Chaque municipalité pourrait, en référence à l'arrêt du Tribunal fédéral, interdire les fêtes de tir.

Heureusement, dans les trois cas, vous pouvez compter sur une assurance de protection juridique. Les directives relatives à la législation sur les armes doivent encore être votées. Espérons que le projet de loi sera rejeté.

#### «Quo vadis Activité de tir?»

#### Sinistres

Heureusement, nous avons été épargnés par de graves dommages en 2018. Les statistiques détaillées des pertes sont présentées dans le rapport annuel 2018. Avec CHF 23'539,55, les charges de sinistres sont inférieures à celles de l'année précédente, qui s'élevaient à CHF 31'923,85.

Un cas de 2014 devrait être liquidé en 2019. Nous prévoyons des dépenses d'environ CHF 80'000.00 pour son règlement et nous avons déjà constitué la provision nécessaire auparavant.

La «perte d'audition» mentionnée précédemment est toujours en suspens.

### Sécurité et Prévention

#### «Protège ton ouïe»

C'était l'un de nos mots d'ordre pour l'année 2018, c'est pourquoi nous avons prolongé l'action des appareils de protection auditive. Un millier d'unités supplémentaires ont déjà été commandées cette année. J'ai mentionné plus tôt l'affaire de la perte de l'ouïe. Nous rappelons sans cesse que les sociétés doivent vérifier les protections auditives qui sont mises à disposition. Certaines d'entre elles sont «des antiquités». Celles qui sont défectueuses doivent être détruites et remplacés. Malheureusement, nos appels s'évanouissent dans le désert. Le cas décrit démontre ce qui peut se passer lorsque des appareils défectueux sont distribués. Nous avons demandé aux OFT de prier les tireurs de vérifier les équipements de protection auditive dans les stands de tir et de les retirer si nécessaire.

Nous constatons aussi que, grâce à la grande discipline dans les sociétés, nous avons peu de sinistres. Un grand merci à tous les fonctionnaires.

### Assurances

Lors de l'AD 2018, j'ai souligné les lacunes de la couverture. En Suisse, il existe encore de nombreux exploitants de stands de tir (avec plus de deux sociétés par stand) qui n'ont pas de couverture d'assurance. Beaucoup de ces commissions d'exploitation ne sont pas conscientes de leur responsabilité. En cas de dommages dont l'auteur reste inconnu, la commission d'exploitation est responsable et doit payer les dommages. Il est incompréhensible qu'un exploitant n'ait toujours pas souscrit d'assurance malgré les dommages.

En novembre 2018, nous avons écrit aux organisations de places de tir et avons attiré leur attention sur les lacunes éventuelles de la couverture. Comme nous ne connaissons que quelques-unes de ces

organisations, nous avons écrit aux différentes sociétés qui tirent sur des installations de tir avec plusieurs partenaires, ce qui a malheureusement aussi entraîné une confusion, ce dont nous nous excusons. Mais avec des discussions, nous avons tout pu clarifier. Malheureusement, le retour des demandes n'a pas apporté le succès escompté. Nous essayons d'entrer en contact avec les exploitants des installations par l'intermédiaire des officiers de tir. Bien sûr, personne n'est obligé de s'assurer.

### Assurance protection juridique

Notre président a déjà informé sur l'assurance de protection juridique. Malheureusement, de nombreuses sociétés pensent encore qu'ils n'en ont pas besoin. Ils oublient que ce sont surtout les moniteurs de tir, qui sont responsables de l'exploitation de tir, qui ont besoin d'une protection particulière.

### Comptes annuels 2018

Et maintenant quelques informations complémentaires sur les comptes 2018. Les recettes de primes de l'assurance de base se sont stabilisées à environ 540'000,00 CHF, malgré de nombreuses dissolutions de sociétés.

Dans le cas des assurances spéciales, ce sont principalement les fêtes de tir cantonales qui représentent la majeure partie des primes.

Primes	2018	2017
Assurance de base	546'223.15	540'287.75
Assurances spéciales	49'619.75	45'997.50
<b>Total encaissement primes</b>	<b>595'842.90</b>	586'285.25

### Investissements

L'année boursière 2018 a été pour nous une réussite, malgré la chute du cours des actions en fin d'année. Au cours des premiers mois, nous avons pu conclure un certain nombre d'opérations boursières avec un bénéfice (pas de spéculation). Les revenus du portefeuille ont également contribué à un bon résultat.

Avec l'effondrement des prix en fin d'année, la performance a été négative. Les réserves de fluctuation nous ont permis d'absorber les baisses de prix. Il convient également de noter que le rendement est basé sur la date du rapport. La performance est déjà à nouveau positive au 31.03.2019

Grâce à notre politique de placement prudente, nous sommes bien préparés aux fluctuations de prix.

### **Immeuble rue de Fribourg**

Notre meilleur cheval dans l'écurie est la propriété de la Rue de Fribourg à Berne. Ces dernières années, nous n'avons enregistré aucun appartement vide, c'est-à-dire qu'il est toujours loué à 100%.

- Dans le cas des changements d'appartement peu fréquents, l'appartement est rénové et si nécessaire l'équipement est changé
- Nous avons amorti l'immeuble de CHF 56'454.00
- Rendement brut 6,57%.

### **Charges**

Les charges sont détaillées dans le rapport annuel 2018. Il est toujours intéressant de comparer les coûts des Assemblées des délégués:

2018 à Zuchwil	CHF 37'753.60
2017 à Lugano	CHF 26'065.05
2016 à Viège	CHF 37'605.15

Les fluctuations des dépenses dépendent dans la plupart des cas du loyer des salles et des coûts de l'infrastructure. Cependant, il est également important que les participants soient bien accueillis au banquet. Nous attendons néanmoins une certaine retenue en ce qui concerne les boissons alcoolisées.

Malheureusement, l'évaluation fiscale définitive pour 2017 n'est pas encore disponible. Mais nous savons que nous devons payer des impôts plus élevés pour l'exercice 2018. Les impôts nécessaires ont été reportés dans les états financiers de 2018.

### **Bilan**

- Le bilan ne contient aucun risque.
- Les fonds propres (hors réserves latentes) au 31.12.18 s'élèvent à CHF 7'210'354.74

### **Résultat annuel et affectation du bénéfice 2018**

CHF 187'354,74, y compris le bénéfice reporté, est à la disposition de l'Assemblée des délégués d'aujourd'hui. La proposition d'affectation du résultat est la suivante:

- Attribution à la réserve légale	CHF 160'000.00
- Affectation aux réserves techniques	CHF 27'000.00
- Reporté au nouveau compte	CHF 354.74

### **Révision**

La révision a été effectuée par Balmer-Etienne AG, Lucerne. Le rapport des commissaires aux comptes se trouve à la page 20 du rapport annuel.

Notre actuaire Mme Dr Ort a également donné un rapport positif sur nos activités commerciales.

### **Remerciements**

J'adresse un merci tout particulier à mon équipe de la direction administrative. Nous travaillons très bien ensemble en tant qu'organisation de milice et nous avons un excellent esprit d'équipe. Cela ne signifie pas pour autant que nous ne sommes pas critiques. Au contraire, nous revoyons constamment nos activités commerciales. Mes remerciements vont également au Comité pour le bon travail d'équipe.

Nous sommes heureux d'offrir des services complets aux tireurs de Suisse à des conditions avantageuses. Notre devise pour l'année 2019 est la même que celle de 2018

**«La sécurité avant tout»**

#### 4. Rapport de l'organe de révision

- a) L'organe de révision Balmer-Etienne SA n'a aucun commentaire à faire sur le rapport de révision écrit.
- b) Approbation des comptes annuels et décision sur l'affectation du bénéfice du bilan 2018

Les délégués soutiennent à l'unanimité les propositions du Comité d'approuver les comptes annuels et approuvent également la proposition d'affectation des bénéfices.

#### 5. Décharge au Comité

Décision: Les délégués donnent décharge, à l'unanimité, au Comité selon sa formation connue (rapport annuel, page 22).

Au nom du Comité et de la direction administrative, le président Rudolf Vonlanthen remercie de la confiance témoignée.

#### 6. Elections

##### 6.1 Élection de l'organe de révision pour une période d'un an.

Proposition: Balmer-Etienne AG de Lucerne, représentée ici par Bettina Bereuter-Bucher. Aucune autre suggestion ne sera faite.

Décision: Balmer-Etienne AG, Lucerne, est confirmée à l'unanimité comme organe de révision pour une année.

#### 7. Honorariat

Deux officiers de tir et deux présidents cantonaux ont démissionné de leurs fonctions à la fin de 2018.

Ce sont:

- Hans Wyrsh, OFT à dispo.
- Heinz Thalmann, OFT à dispo.
- Heinz Hammer, Association cant. SO
- Markus Weber, Association cant. SG

Rudolf Vonlanthen reconnaît leurs mérites et leur engagement infatigable. Tous reçoivent un petit cadeau.

#### 8. Divers

La parole n'est pas demandée.

Le président clôt la 131e Assemblée des délégués ordinaire en remerciant à nouveau les délégués et les invités de leur venue, de leur fidélité et du grand intérêt qu'ils portent à l'USS Assurances. Il remercie les organisateurs, en particulier M. Urs Stähli, président d'honneur de la ZHSV, qui, comme à son habitude, a tout contrôlé jusque dans les moindres détails. Le président est redevable à l'accompagnement musical de Sulzer Music sous la direction du chef d'orchestre Reto Grundbacher, au photographe «de la cour» Hermann Mesmer et aux représentants de la presse pour les reportages bienveillants et certainement intéressants et étendus qu'ils publieront.

Le Président souhaite à tous un bon moment, une bonne santé et invite tous les délégués et invités à un apéritif, qui est sponsorisé par la Ville de Winterthur, laquelle est chaleureusement remercié par le Président.

Fin de l'Assemblée des délégués: 18.05 Heures.

Winterthur, 26. Avril 2019

La teneur du PV  
Maggie Mesmer



© Schützenmuseum Bern

## Dicastère assurances

### Nouvelle admission de membres de la coopérative

En 2019, des nouveaux membres ont été admis à la Coopérative USS Assurances:

Art. 20.1	1	Société membre de la FST
Art. 20.4	8	Organisations de places de tir ou exploitants d'installations de tir
Art. 21.1	1	Association Suisse de Match
Art. 22.1	1	Vétéran
Art. 23.1	5	Fédération Suisse de Tir Dynamique
Art. 24.1	2	Associations de chasseurs
Art. 29.3	1	Société isolée
Art. 29.31	1	Guilde de tir

### Assurance de base

#### Organisation de places de tir

L'année dernière, l'USS Assurances a lancé une campagne d'information sur la couverture d'assurance pour toutes les sociétés qui tirent sur une installation de tir commune. L'attention est également attirée sur ce point lors des cours et des conférences. Il est important de savoir qu'il n'y a pas de couverture d'assurance pour les événements organisés conjointement. En cas de réclamation, des problèmes surgissent quant à la répartition des responsabilités. La responsabilité ne peut être attribuée à aucune association, car la manifestation a été organisée par plusieurs associations ensemble. Dans ce cas, l'organisation du stand de tir est indépendante et donc responsable. En souscrivant une assurance de base, les organisations de tir sont protégées.

### Assurances spéciales

En 2019, un grand nombre d'événements et de fêtes de tir ont de nouveau été organisés. La plupart des événements sont couverts par l'assurance de base. Des assurances spéciales sont nécessaires pour les manifestations suivantes:

- Fêtes de tir ou concours à toutes les distances au fusil, pistolet, armes PC, fusil et pistolet à air comprimé, comportant plus de 4 passes.
- Tirs de nuit
- Tirs historiques

- Tirs avec de la munition autre que celle d'ordonnance, PC (.22lr) et munition de sport selon règles ISSF
- Tirs d'entreprises (Tirs d'entreprises et d'associations) sous la direction d'une société membre de l'USS Assurances

### Assurances spéciales conclues

Art. 31.1	14	Fêtes de tir
Art. 31.2	167	Tirs d'entreprises
Art. 31.4	53	Tir avec de la munition autre que celle d'ordonnance
Art. 31.6	72	Tirs de nuit
Art. 31.8	15	Tirs historiques

### Assurance transports

L'assurance transport assure les transports et les séjours de marchandises propres et/ou étrangères des fêtes de tir en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein.

L'USS Assurances propose une assurance avec une couverture complète à des conditions avantageuses par l'intermédiaire de sa compagnie d'assurance partenaire, tsm Compagnie d'Assurances. Biens assurables:

- Tentes, conteneurs, caravanes, mobilier d'exposition et drapeaux
- Equipement pour l'exploitation du restaurant (mobilier, vaisselle, ustensiles de cuisine, nourriture, etc.)
- Matériel de bureau (copieurs, PC, projecteurs, mobilier, etc.)
- Pavillon des prix de tous genres
- Valeurs (argent en liquide, billets de loterie)

### Risques assurés

- Pertes et dommages pendant le transport et pendant le trajet direct vers et depuis le véhicule.
- Incendie, explosion, risques naturels, vol, cambriolage et dégâts des eaux pendant le séjour sur le lieu de l'événement de tir.

**tsm**

COMPAGNIE D'ASSURANCES  
VERSICHERUNGS - GESELLSCHAFT  
INSURANCE COMPANY

## Protection juridique

L'assurance de protection juridique est un service de l'USS Assurances pour les sociétés de tir et leurs membres. L'assurance partenaire Orion propose une assurance de base de protection juridique ainsi qu'une assurance de protection juridique complémentaire. Il est également possible de combiner les deux assurances et de bénéficier d'un rabais.

### Offre de base assurance juridique

Avec la couverture de base pour une prime annuelle de CHF 40.00, la société de tir, en particulier le comité et ses aides, mais aussi les tireurs, sont assurés pour les éventuels sinistres dus à l'activité dans le stand de tir.

L'assurance couvre les domaines de droit suivants:

- Droit de l'indemnisation, y compris poursuites pénales (prétentions civiles hors indemnisation pour dommages matériels et corporels).
- Défense pénale (défense des droits dans le cadre d'une procédure pénale contre la personne assurée en raison d'accusations de violation par négligence des règlements).

### Offre supplémentaire de protection juridique

L'assurance couvre les sociétés, son comité et tous les membres de la société assurée, même si le cas n'est pas directement lié à une manifestation de tir. La prime d'assurance est de CHF 130.00 par société et par an. L'assurance couvre les domaines juridiques suivants:

- **Droit à l'indemnisation:** Prétention civiles hors indemnisation des dommages matériels subis par le stand de tir ou le carnotzet. Participation de l'assuré à la procédure pénale en tant que partie civile, si cette intervention est nécessaire pour faire valoir des prétentions. Cette couverture s'applique également aux membres de l'association.

- **Droit de voisinage:** litige avec les voisins ou la commune relatifs aux bruits de tir ou aux bruits lors de manifestations de tir
- **Litiges relatifs aux subventions:** Prétention aux subventions contre la Confédération, le canton ou la commune en cas de refus de ces contributions pour l'assainissement des cibles nécessaires à la poursuite des activités de tir
- **Défense pénale:** Défense dans les procédures pénales engagées contre la personne assurée en raison d'accusations de violation par négligence des dispositions de la loi sur les armes
- **Permis d'acquisition d'armes, y compris confiscation de l'arme:** L'assurance couvre les procédures administratives liées au retrait ou au refus de l'obtention d'un permis d'acquisition d'armes, y compris la confiscation de l'arme, sur la base d'une violation par négligence des dispositions de la loi sur les armes.

### Offre combinée d'assurance de base et d'assurance complémentaire

L'assurance de base et l'assurance complémentaire peuvent être souscrites sous forme d'offre combinée à un prix préférentiel de CHF 155.00.

Responsables assurances  
Hermann Mesmer, Eric Zosso



Orion, en qualité de preneur d'assurance, défend les intérêts des tireurs. Elle couvre jusqu'à un montant de CHF 500'000.00 par sinistre, les frais d'avocat et d'assistance juridique ainsi que les frais d'expertise et de procédure.

## Rapport sinistres 2019

En 2019, un total de 24 sinistres répartis en 5 cas de dommages corporels, 11 cas de responsabilité civile, 3 cas de dommages matériels et 5 cas qui ont été réglés sur la base du crédit libre, ont été enregistrés. Pour 10 demandes d'indemnisation, l'USS n'a finalement pas eu à fournir de prestations. En outre, 11 autres cas ont été signalés pour lesquels aucune réclamation n'a été enregistrée parce qu'il n'existait pas de couverture d'assurance pour ces événements, ont été signalés à l'USS Assurances.

L'année 2019 a de nouveau été une année comptant très peu de sinistres. Pour cette raison, les dépenses relatives aux sinistres ont été minimales. En 2019, divers sinistres de l'année précédente ont également pu être réglés. Fin 2019, 6 sinistres de 2019, 2 de 2018, 1 de 2015 et 1 de 2014 étaient encore en suspens.

Dans l'ensemble, le nombre de sinistres déclarés est stable depuis des années. En 2019, l'USS a été informée de très peu de tirs accidentels. Cela montre que les mesures préventives prises par l'USS Assurances depuis des années ont un effet. La fiabilité reste la clé de voûte de l'activité de tir.

Les tireurs prennent soin, font attention et suivent les règles et les instructions. Ils pensent à l'avenir. Ils sont prévoyants. Cela permet de prévenir les dommages de manière proactive. Les fonctionnaires, les présidents, les tireurs, les membres des comités et tous les tireurs sont conscients de leur responsabilité et l'assument quotidiennement.

### Les points suivants doivent être respectés pour le traitement des sinistres:

Les sinistres peuvent être annoncés directement sur la page d'accueil de l'USS [www.uss-versicherungen.ch](http://www.uss-versicherungen.ch). Les sinistres plus importants et les blessures corporelles doivent être annoncés le plus tôt possible par courriel ou par téléphone.

Les factures adressées à l'USS Assurances doivent être accompagnées par un commentaire et d'une note sur la cause du sinistre. Une description des circonstances du sinistre peut également être fournie par lettre ou par e-mail.

De plus amples informations sont également disponibles sur le site

**[www.uss-versicherungen.ch](http://www.uss-versicherungen.ch)**

Le responsable sinistres  
Eric Zosso



## Quelques chiffres – Statistique

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Nombre de sinistres</b>	<b>20</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>24</b>	<b>28</b>	<b>26</b>	<b>24</b>
<b>Liquidés au 31.12.</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>23</b>	<b>18</b>	<b>23</b>	<b>21</b>	<b>18</b>
<b>Répartition selon associations</b>							
FST	13	24	27	22	26	24	22
AFTA	6	3	0	1	1	1	1
Autre	1	1	1	1	1	1	1
<b>Genre de sinistres</b>							
Accidents	3	11	5	9	12	6	5
Accidents sur le chemin	0	0	3	0	0	0	0
Dommmages matériels	13	8	5	4	7	5	6
Dommmages de RC	4	9	14	8	8	13	13
Dommmages à l'ouïe	0	0	1	3	1	2	0
<b>Répartition par manifestations</b>							
Groupe Tirs obligatoires	0	1	0	0	0	0	0
Tir en campagne	0	2	1	0	1	1	1
Cours jeunes tireurs	0	1	0	1	2	2	2
Autres cours	1	0	1	3	2	2	1
Tirs de société	1	2	5	2	2	5	4
Fêtes de tir	4	3	1	8	7	3	6
Autres Exploitation de tir	10	17	15	9	12	9	8
Tir d'entreprises	0	0	0	0	0	0	0
Armes air comprimé	0	0	2	0	0	1	1
Travaux d'entretien/-construction	4	2	3	1	2	3	1
<b>Les sinistres concernent</b>							
Participants	10	17	14	12	14	7	10
Jeunes tireurs	0	1	1	0	2	2	2
Cibarres	0	1	0	0	0	1	0
Autres fonctionnaires	0	0	2	4	2	2	0
Tierces personnes	4	7	10	7	8	13	10
Sociétés	6	2	1	1	2	1	2
Indemnité crédit libre	4	4	3	3	1	4	5
Sinistres non assurés	6	8	8	10	10	9	11

## Sécurité et Prévention

### Important à savoir

- L'homologation et le contrôle des stands de tir pour d'autres activités de tir (en dehors du tir hors service) relèvent de la compétence des cantons.
- L'USS Assurances ne peut être à la fois assureur et éditeur de règlements.
- Les principes de base pour la construction, l'exploitation, l'entretien et la sécurité des stands de tir pour le tir sportif sont actuellement en cours de révision et seront publiés par les associations de tir.

### Actions pour prévenir les sinistres

Jusqu'en 2019, pratiquement toutes les «trousses de premiers secours pour les sociétés de tir», subventionnées par l'assurance militaire/Suva et l'USS Assurances ont été vendues. La campagne, débutée en 2012 a été un succès. Il est important que le contenu et l'état des consommables des trousse de premiers secours soient régulièrement vérifiés par les sociétés de tir et les exploitants d'installations de tir.

Les trousse de premiers secours et les consommables peuvent être commandés via la page d'accueil de l'USS Assurances

[www.uss-versicherungen.ch](http://www.uss-versicherungen.ch)

En 2016, la campagne «Protecteurs de l'ouïe» a été lancée avec succès par la compagnie d'assurance militaire/SUVA, Thomi + Co AG et l'USS Assurances. Jusqu'à présent, environ 10'000 appareils de protection de l'ouïe ont été vendues avec rabais. Le produit jusqu'ici offert n'est plus disponible auprès du fabricant. Un produit de remplacement est actuellement en cours d'évaluation et devrait être disponible au printemps 2020. La campagne de protection auditive se poursuivra en 2020. Le nouvel appareil satisfait à un niveau de protection de 32 dB, 32 dB étant la valeur recommandée.

On dit souvent que, dans les stands de tir, il y a encore beaucoup de vieux appareils de protection de l'ouïe qui n'offrent pas une protection suffisante. Les vieux appareils, qui n'offrent plus une protection suffisante doivent être éliminés avant la prochaine saison de tir et remplacés par des nouveaux. Des appareils de protection de l'ouïe, à prix réduit, peuvent être obtenus sur la page d'accueil de l'USS Assurances

[www.uss-versicherungen.ch](http://www.uss-versicherungen.ch)

### Le fonctionnaire tireur = exemple dans le stand de tir!

#### Engagements

L'USS Assurances s'est engagée à assurer la sécurité et la prévention lors de l'activité de tir. L'USS participe à des conférences sur le tir, donne des cours sur la sécurité et la prévention aux associations, aux cours de moniteurs de tir etc. De plus, l'USS Assurances est également à disposition pour consultation. Par exemple, l'USS a été invitée par la FST à participer à la révision des Règles de tir sportif (RSpS) et à présenter ses préoccupations.

Ueli Blaser

Sécurité et prévention

#### Le tireur sportif à succès:

- est en bonne condition physique
- peut manipuler son équipement sportif en toute sécurité
- assure un nettoyage, un entretien et un contrôle du fonctionnement réguliers de l'arme
- porte un appareil de protection auditive efficace pour le bien de son ouïe!



## **Dr. Peter Hess, Membre d'honneur**

**19.2.1937 – 16.10.2019**

Le 24 octobre 2019, nous avons dû dire au revoir à notre Membre d'honneur, le Dr. Peter Hess, dans l'église de Kölliken. Il a été libéré, le 16.10.2019, des souffrances qu'il avait endurées avec beaucoup de patience.

Peter Hess a été élu au Comité de l'USS Assurances en 1986. Il a d'abord été assesseur. Il a repris la fonction de Président à la suite du Dr Eugen Rippstein, en 1988.

Pendant ses 18 ans de présidence, Peter s'est consacré à l'USS Assurances dont il a prudemment dirigé les destinées. Pendant son mandat, le secteur de l'assurance s'est développé sainement et fortement. La gamme de prestations au profit de l'activité du tir a été élargie et la prime forfaitaire a été introduite. Cette dernière a été précédée de discussions animées, impliquant parfois des attaques personnelles. Peter Hess ne s'est pas laissé détourner de son chemin. Aujourd'hui, le système de la prime forfaitaire a fait ses preuves.

Les tireurs lui étaient particulièrement chers. En cas de dommages, il a toujours cherché de bonnes solutions pour les personnes lésées. La sécurité et la prévention font également partie de ses préoccupations. Son mot d'ordre était «mieux vaut prévenir que guérir».

Il a été nommé Membre d'honneur lors de l'AD de 2006, en remerciements des services rendus.

Avec Peter, nous perdons un ami et un camarade.



## Comptes annuels 2019

### Comptes de résultat

Primes brutes	
Parts des réassureurs	
<b>Primes nettes</b>	
Sinistres payés	
Variation de la réserve mathématique	
<b>Charges des sinistres</b>	
Prévention des accidents	
Expertises, homologations, cours	
Amortissements	
Charges administratives	
<b>Charges d'exploitation</b>	
<b>Résultat d'exploitation</b>	
Résultat des immobilisations financières, net	
<b>Bénéfice avant impôt</b>	
Impôts directs	
<b>Bénéfice</b>	

Notes	2019	2018
3.1	600'751.20	595'842.90
	- 79'555.54	- 107'110.54
	<b>521'195.66</b>	<b>488'732.36</b>
	- 119'600.45	- 23'539.55
	20'000.00	- 15'000.00
	<b>- 99'600.45</b>	<b>- 38'539.55</b>
	- 10'223.50	- 8'705.60
	- 32'504.50	- 31'836.00
	- 28'366.30	- 29'633.90
3.2	- 334'686.37	- 306'677.38
	<b>- 405'780.67</b>	<b>- 376'852.88</b>
	<b>15'814.54</b>	<b>73'339.93</b>
3.3	268'260.43	190'917.25
	<b>284'074.97</b>	<b>264'257.18</b>
	- 926.45	- 77'635.05
	<b>283'148.52</b>	<b>186'622.13</b>

### Bilan

Trésorerie	
Autres créances à court terme	
Actifs de régularisation	
<b>Total des actifs courants</b>	
Immobilisations financières	
<b>Total des actifs non courants</b>	
<b>Total des actifs</b>	

Notes	31.12.2019	31.12.2018
	731'948.62	541'194.29
	39'677.99	7'229.48
	72'476.54	26'989.01
	<b>844'103.15</b>	<b>575'412.78</b>
3.4	7'282'815.52	7'264'730.68
	<b>7'282'815.52</b>	<b>7'264'730.68</b>
	<b>8'126'918.67</b>	<b>7'840'143.46</b>

## Comptes annuels 2019

### Bilan

	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Dettes résultant de livraisons et de prestations		115'764.11	60'604.45
Passifs de régularisation		67'651.30	99'184.27
Provisions à court terme	3.5	350'000.00	370'000.00
<b>Total des passifs courants</b>		<b>533'415.41</b>	<b>529'788.72</b>
Provisions à long terme	3.5	100'000.00	100'000.00
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>100'000.00</b>	<b>100'000.00</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>633'415.41</b>	<b>629'788.72</b>
Capital-social		3'000'000.00	3'000'000.00
Réserves facultatives issues du bénéfice			
Réserve statutaire		3'540'000.00	3'380'000.00
Réserve technique		670'000.00	643'000.00
Bénéfice reporté		354.74	732.61
Bénéfice		283'148.52	186'622.13
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>7'493'503.26</b>	<b>7'210'354.74</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>		<b>8'126'918.67</b>	<b>7'840'143.46</b>

### Tableau des flux de trésorerie

	2019	2018
Bénéfice	283'148.52	186'622.13
Amortissements et corrections de valeur	- 43'821.34	42'846.22
Variation des actifs et passifs courants	- 74'309.35	102'966.05
Achat d'immobilisations financières	- 2'024'575.20	- 2'169'249.80
Vente d'immobilisations financières	2'078'678.00	1'554'702.16
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation</b>	<b>219'120.63</b>	<b>- 282'113.24</b>
Achat d'immobilisations incorporelles	- 28'366.30	- 29'633.90
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>	<b>- 28'366.30</b>	<b>- 29'633.90</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>190'754.33</b>	<b>- 311'747.14</b>
<b>Liquidité au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>541'194.29</b>	<b>852'941.43</b>
Variation de la trésorerie	190'754.33	- 311'747.14
<b>Liquidité au 31 décembre</b>	<b>731'948.62</b>	<b>541'194.29</b>

## Comptes annuels 2019

### Annexe aux comptes annuels

#### 1. Informations générales

##### Nom, forme juridique et siège

USS Assurances société coopérative, Berne

##### Nombre d'emplois à plein temps

La moyenne d'emplois à plein temps était inférieure à 10 lors de l'exercice sous revue ainsi que lors de l'exercice précédent.

##### Honoraires versés à l'organe de révision

Les prestations en matière de révision pour les comptes annuels 2019 s'élevaient à CHF 15'000.00.

#### 2. Principales règles comptables

##### Immobilisations financières

Les immobilisations financières contiennent des titres cotés et un placement immobilier. Les titres sont comptabilisés à la valeur d'acquisition après déduction des corrections de valeur. Le placement immobilier est comptabilisé à la valeur d'acquisition après déduction des amortissements.

##### Provisions techniques d'assurances

Les provisions pour sinistres à la date du bilan correspondent à une estimation des indemnités futures et des frais de traitement. En outre, une provision mathématique est comptabilisée. Cette provision compte tenue des variations de la fréquence et du montant des sinistres. La provision mathématique est calculée selon des méthodes de calcul mathématique.

#### 3. Informations concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

##### 3.1 Primes brutes

Accidents	240'300.50	238'337.16
Dommages matériels	60'075.10	59'584.29
Responsabilité civile	300'375.60	297'921.45
<b>Total des primes brutes</b>	<b>600'751.20</b>	<b>595'842.90</b>

##### 3.2 Charges administratives

	2019	2018
Encaissement des primes	24'792.11	24'854.52
Indemnités de fonction, salaires	96'075.00	98'075.00
Dépenses séances	67'511.20	75'719.25
Révision, conseils	21'317.75	21'356.55
Assemblée des délégués	31'561.00	37'753.60
Imprimés, frais bureau	14'137.80	8'847.38
Frais informatiques	17'250.26	9'986.97
Réclame, sponsoring	62'041.25	30'084.11
<b>Total des charges administratives</b>	<b>334'686.37</b>	<b>306'677.38</b>

## Comptes annuels 2019

<b>3.3 Résultat des immobilisations financières, net</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Frais de gestion, commissions	281'263.92	193'885.77
Frais de gestion, commissions	- 69'275.49	- 66'177.77
Total du résultat des titres	211'988.43	127'708.00
Produit locatif	142'176.00	141'462.00
Amortissement	- 31'144.00	- 21'798.75
Frais d'immeuble	- 54'760.00	- 56'454.00
<b>Total du résultat du placement immobilier</b>	<b>56'272.00</b>	<b>63'209.25</b>
<b>Total du résultat des immobilisations financières, net</b>	<b>268'260.43</b>	<b>190'917.25</b>
<b>3.4 Immobilisations financières</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
Obligations	1'447'206.31	1'371'921.70
Actions	1'532'193.26	1'771'157.72
Fonds	2'532'829.95	2'296'305.26
<b>Total des titres</b>	<b>5'512'229.52</b>	<b>5'439'384.68</b>
Placement immobilier	1'770'586.00	1'825'346.00
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>7'282'815.52</b>	<b>7'264'730.68</b>
<b>3.5 Provisions</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
Provisions pour sinistres	250'000.00	270'000.00
Autres provisions	100'000.00	100'000.00
<b>Total des provisions à court terme</b>	<b>350'000.00</b>	<b>370'000.00</b>
Réserve mathématique à long terme	100'000.00	100'000.00
<b>Total des provisions</b>	<b>450'000.00</b>	<b>470'000.00</b>
<b>4. Dissolution nette des réserves latentes</b>		
Dissolution nette des réserves latentes	37'603.00	0.00
<b>Proposition sur l'utilisation du bénéfice au bilan</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
Bénéfice	283'148.52	186'622.13
Bénéfice reporté	354.74	732.61
<b>Bénéfice porté au bilan</b>	<b>283'503.26</b>	<b>187'354.74</b>
<b>Attribution à:</b>		
Réserve statutaire	200'000.00	160'000.00
Réserve technique	83'000.00	27'000.00
<b>Total attributions</b>	<b>283'000.00</b>	<b>187'000.00</b>
<b>Report à nouveau</b>	<b>503.26</b>	<b>354.74</b>

# Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale des actionnaires de

USS Assurances Coopérative, Berne

**Balmer-Etienne AG**

Kauffmannweg 4

6003 Lucerne

Phone +41 41 228 11 11

info@balmer-etienne.ch

balmer-etienne.ch

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'USS Assurances Coopérative, comprenant les comptes de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

### *Responsabilité du Conseil d'administration*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

## Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition sur l'utilisation du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lucerne, le 7 février 2020

### **Balmer-Etienne AG**

Urs Matter  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

Roland Furger  
Expert-réviseur agréé

Comptes annuels 2019

Proposition sur l'utilisation du bénéfice au bilan